

## Liste des pièces OBLIGATOIRES

### À joindre à l'inscription 2020

- Une photocopie de la **pièce d'identité recto verso**  
Pour les jeunes qui ne sont pas de nationalité française (hors Union Européenne) la carte de séjour valide est obligatoire
- Un **justificatif d'attestation d'assurance responsabilité civile 2020/2021**  
(Incluse dans l'assurance de votre domicile)  
Ne pas souscrire d'assurance scolaire car un apprenti(e) n'est plus sous statut scolaire.
- Si vous avez 16 ans ou plus : une copie de votre **Attestation de Recensement du Service National** ou votre **Certificat de Préparation à la Défense**.  
*Si vous n'avez pas encore 16 ans, après votre date d'anniversaire, il faut aller vous faire recenser auprès de la Mairie de votre domicile (avec une pièce d'identité ou le livret de famille) et nous fournir ensuite, dans les meilleurs délais, une photocopie de l'attestation de recensement que la mairie vous aura délivrée.*

- Participation au Foyer Socio-Educatif – OBLIGATOIRE - pour toute la durée du parcours de formation, à savoir :**

Niveau Diplôme	Durée	Interne	½ pensionnaire	Externe
<b>CAP</b>	2 ans	50 €	20 €	20 €
<b>MC/Connexe</b>	1 an	25 €	10 €	10 €
<b>BP et Bac Pro en 2 ans</b>	2 ans	50 €	20 €	20 €
<b>BAC PRO</b>	3 ans	75 €	30 €	30 €
<b>BTS</b>	2 ans	50 €	20 €	20 €

- ▶ **Règlement par chèque** : à l'ordre de «NOM SITE ADMIN GROUPE APPR» FSE  
(Indiquer au dos du chèque le nom et le prénom de l'apprenti ainsi que sa formation)  
**Le chèque sera débité en septembre.**

**pour les INTERNES, vous avez la possibilité de faire deux chèques**  
- un chèque sera débité en septembre 2020  
- l'autre chèque sera débité en janvier 2021

**OU**

- ▶ **Règlement en Espèces** : à venir régler au secrétariat

**S'il y a une prise en charge pour le règlement de la participation Foyer Socio-éducatif (par l'Aide Sociale à l'Enfance, un foyer...),  
la prise en charge doit obligatoirement être jointe à l'inscription**